



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana
—0000000—

MINISTÈRE DE L'EAU, DE L'ÉNERGIE ET DES HYDROCARBURES

OFFICE DE REGULATION DE L'ELECTRICITE
NOTE DE PUBLICATION – ORE/NP01/2023

Le Conseil des Ministres du 26 Avril 2023 a décidé d'octroyer un tarif préférentiel aux dix-neuf (19) grandes entreprises industrielles classées stratégiques dans la production de textile, la production de ciment, la transformation de l'acier ainsi que la production et la transformation de produits chimiques, en raison de leur rôle important dans le fonctionnement de l'économie malagasy

Ce tarif préférentiel, présenté dans le tableau suivant, est applicable pour une période de douze (12) mois à compter de la consommation du mois d'Avril 2023.

Catégorie		Éléments Tarifaires	Unité	Montant (Ar)
OPTIMA BUSINESS	MOYENNE TENSION Tarif préférentiel	Prime fixe	Ar/kW	40 943,00
		Prix énergie POINTE	Ar/kWh	1 002,40
		Prix énergie JOUR	Ar/kWh	221,20
		Prix énergie NUIT	Ar/kWh	197,40
		Redevances	Ar/mois	242 316,00

Antananarivo, le 09 Juin 2023

Le Secrétaire Exécutif



Rivoaharilala RASOLOJONA